

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023 à 18h30 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL,	conseiller;
Patrick WOLPUT,	conseiller.

Était absent :

Mickaël L. GIGUÈRE,	conseiller.
---------------------	-------------

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Daniel RICHARD,	Inspecteur municipal (<i>arrive à 18h35</i>)

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 18 h30.

Le conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code Municipal du Québec à tous les élus présents et manquants.

295-12-2023 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 et qu'il souhaite l'adopter tel que soumis;

En conséquence,
Il est proposé M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

296-12-2023 **2. Adoption des prévisions budgétaires 2024**

Attendu qu' il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* un avis public de la tenue de la présente séance et de l'adoption des prévisions budgétaires a été donné à tous les intéressés le 30 novembre 2023;

Attendu qu' en conformité avec l'article 957 du *Code municipal du Québec*, un document explicatif du budget sera transmis à chaque adresse civique du territoire de la municipalité;

En conséquence,
Il est proposé M. Gilbert Grenier,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :

Revenus :	
Taxes sur la valeur foncière	861 496 \$
Taxes sur une autre base	176 721 \$
Compensation tenant lieu de taxes	7 267 \$
Transferts	274 782 \$
Services rendus	8 197 \$
Imposition de droits	27 280 \$
Amendes et pénalités	1 439 \$
Intérêts	11 386 \$
Autres revenus	62 391 \$
Total des revenus de fonctionnement	1 430 959 \$

Dépenses de fonctionnement :	
Administration générale	334 219 \$
Sécurité publique	337 205 \$
Transport	359 174 \$
Hygiène du milieu	196 379 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	43 320 \$
Loisirs et culture	117 681 \$
Frais de financement	24 341 \$
Total des dépenses de fonctionnement	1 412 319 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Financement :	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0 \$
Remboursement de la dette à long terme	61 200 \$
Affectation :	
Affectation – activités d'investissement	9 690 \$
Excédent de fonctionnement affecté	(52 250) \$
Total des conciliations à des fins fiscales	18 640 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales **0 \$**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :

Revenus :	
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	2 620 660 \$
Autres revenus	0 \$
Total des revenus	2 620 660 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Immobilisations :	
Administration	21 430 \$

Sécurité publique	20 690 \$
Transport	151 180 \$
Hygiène du milieu	0 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	0 \$
Loisirs et culture	3 011 040 \$
Total des immobilisations	3 204 340 \$
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans les entreprises municipales :	
Émission de prêt – mise aux normes des inst. septiques	250 000 \$
Financement :	
Financement à long terme	784 670 \$
Affectation :	
Affectations – activités de fonctionnement	9 690 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	39 320 \$
Total des conciliations à des fins fiscales	2 620 660 \$
<i>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</i>	<i>0 \$</i>

Adoptée à l'unanimité

297-12-2023 3. **Présentation et adoption du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025 et 2026**

Attendu que le Conseil municipalité a procédé à l'étude de son programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024 à 2026;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal doit annuellement adopter un programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers suivants;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* un avis public de la tenue de la présente séance et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations a été donné à tous les intéressés le 30 novembre 2023;

En conséquence,
Il est proposé Mme Francine Brasseur,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Répartition des dépenses par fonction

Fonction	2024	2025	2026	Mode de financement
----------	------	------	------	---------------------

Administration	21 430 \$	15 750 \$	0 \$	Activités de fonctionnement, surplus non affecté et surplus accumulé non affecté réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements, d'ameublements et de véhicules
Sécurité publique	20 690 \$	0 \$	64 600 \$	Activités de fonctionnement et surplus accumulé non affecté réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements, d'ameublements et de véhicules
Transport	151 180 \$	375 350 \$	500 000 \$	Aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), conditionnel à l'obtention d'une aide financière dans le cadre de la TECQ 2024-2028, conditionnel à l'obtention d'aide financière et fonds réservés pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières)
Hygiène du milieu	0 \$	137 560 \$	0 \$	Conditionnel à l'obtention d'une aide financière à la TECQ 2024-2028
Loisirs et culture	3 011 040 \$	135 960 \$	0 \$	Activités de fonctionnement, surplus accumulé non affecté réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements, d'ameublements et de véhicules, conditionnel à l'obtention d'une aide financière au PRACIM, aide financière dans le cadre de la TECQ 2024-2028, aide financière au Fonds pour l'accessibilité, aide financière provenant du Fonds de Soutien au Projet Structurant et emprunt à long terme
Total	3 204 340 \$	664 620 \$	564 600 \$	

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

298-12-2023 5. **Clôture de la séance**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé M. Patrick Wolput,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Et résolu que la séance soit levée à 18h42.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire